Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213500655-20260305-D11_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

CANTON DE LE RHEU

COMMUNE DE LA CHAPELLE-THOUARAULT

SEANCE DU 5 MARS 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 16
Par suite d'une convocation en date du 27 février 2026 affichée le même jour, les membres composant le Conseil municipal de la Chapelle Thouarault se sont réunis le 5 mars 2026 à 19h sous la présidence de Madame Régine ARMAND, Maire.
Etaient présents : ARMAND Régine, BESSON Etienne, CILLARD Nathalie, DETOC Erwan, GARIN Julien, GUILLEMOIS Alain, LARGOUËT Mathilde, LEBOIS Daniel, MAGAND Jean, MORRE Patrick, RAVEL Jean-Jacques (pouvoir de Mme Bouquet), TREHIN Myriem, TRINQUART Jean-Marie, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du C.G.C.T.
Etai(en)t absent(s)/excusé(s) : BOUQUET Christiane (pouvoir à M. Ravel), DOMEC Lucie, DUMORTIER Jean
Secrétaire : Myriem TREHIN

N°11/ 2026 — Subventions aux associations sportives locales 2026

Madame Myriem TREHIN, Adjointe au Maire, présente à l'assemblée municipale les propositions d'attribution des subventions aux associations sportives locales au titre de l'année 2026. Elle informe des règles d'attribution suivantes, proposées préalablement en Commission Finances :

- ✓ Subvention de base : La commune versera une participation aux associations, communales comme intercommunales, strictement proportionnelle au nombre de jeunes adhérents de moins de 22 ans habitant La Chapelle Thouarault. Pour 2026, la subvention de base passe de 27.30 € **à 30€** par jeune de 21 ans au plus
- ✓ Subvention de professionnalisation se décomposant en 2 parts :
  -110€ de base (et non plus 100€) à toute association sportive employeuse, quel que soit le nombre de jeunes de 21 ans au plus
  -30€ (et non plus 26.25€) par jeune de 21 ans au plus habitant La Chapelle Thouarault
- ✓ Besoins exceptionnels :
  - Enveloppe pour intervention d'un professionnel à l'école de La Chapelle Thouarault (sur la base de 30€ x5h d'intervention x 5 classes élémentaires), sous l'égide d'une association communale ou intercommunale : attribuée au BCCT Basket en 2026

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

➢ Vote les subventions 2026 aux associations locales sportives comme suit :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES		
ASSOCIATION	**MODALITES DU SUBVENTIONNEMENT**	**SUBVENTIONS**
BCCT Basket	30€ * 72 adhérents de moins de 22 ans	2 160€
BCCT Basket	Subvention professionnalisation (110€+30€*72 jeunes)	2 270€
BCCT Basket	Besoin exceptionnel pour intervention à l'école (cf ci-dessus)	750€
FCCC	30€ * 19 adhérents de moins de 22 ans	570€
FCCC	Subvention professionnalisation (110€+30€*19 jeunes)	680€
ESCT Tennis de table	30€ * 6 adhérents de moins de 22 ans	180€
ESCT Tennis de table	Subvention professionnalisation (110€+30€*6 jeunes)	290€
Fitness club	30€ * 2 adhérents de moins de 22 ans	60€
Fitness club	Subvention professionnalisation (110€+30€*2 jeunes)	170€
Gym Club	Subvention annuelle professionnalisation (110€)	110€
Judo Club	30€ * 21 adhérents de moins de 22 ans	630€
Judo Club	Subvention professionnalisation (110€+30€ * 21 jeunes)	740€
Twirling sport	30€ * 15 adhérents de moins de 22 ans	450€
Tennis Club de la Flume	30€ * 10 adhérents de moins de 22 ans	300€
Tennis Club de la Flume	Subvention professionnalisation (110€ +30€ * 10 jeunes)	410€
O.A.35 (école athlétisme -piste intercommunale)	30€ * 9 adhérents de moins de 22 ans	270€
	Subvention professionnalisation (110€ +30€ * 9 jeunes)	380€
Office des Sports (OSCOR) : 1.10€ * 2304 habitants (pop. communale INSEE)		2 534.40€

La Secrétaire de séance
Myriem TREHIN

La Maire
Régine ARMAND

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Fait à La Chapelle Thouarault